

310



L'an mil neuf cent quarante

Le Vingt Août

A la requête de Monsieur LACORD Louis, Retraité, demeurant à la CHAPELLE D'ANGILLON, Villa "Le Chêne".

Lequel m'a exposé :

Qu'il est propriétaire d'une villa située à LA CHAPELLE D'ANGILLON, en bordure de la Route Nationale N° 140,

Que cet immeuble construit en mil neuf cent trente sept a été très gravement endommagé par le bombardement aérien du Dix-Huit Juin dernier; plusieurs bombes étant tombées à proximité et l'une notamment à un mètre cinquante de l'angle N. O.

Et en conséquence, il m'a requis de faire toutes constatations relatives à l'état de son immeuble.

Déférant à sa réquisition,

J'ai

Lucien MICHAUT, Huissier près le Tribunal de Sancerre, résidant à Henrichemont, soussigné.

Procédé aux constatations suivantes en présence de Monsieur LACORD, et sur les indications de Monsieur Pierre BLAISSE, Architecte, demeurant à BOURGES, 101, Rue Barbès, qui m'assistait.

La villa comprend :

I - MAISON D'HABITATION.

1° Un sous-sol construit en meulières recouvert d'un plancher en fers I.P.N. et bardeaux. Il est composé d'un garage, d'une cave et d'une salle de chaufferie pour le chauffage central.

2° Un rez-de-chaussée composé d'un vestibule, d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un salon, d'un cabinet de toilette, de W.C. et d'une penderie.

3° Un étage composé de trois chambres, d'une salle de bain avec toilette, de W.C. et vestibule.

Le chauffage était dans toutes les pièces avec eau courante par une pompe sous pression.



La maçonnerie du sous-sol n'a pas de mal sauf l'angle Nord-Ouest qui se trouve à un mètre cinquante du point de chute d'une bombe et devra être repris sur un mètre de large de chaque côté. De même, le mur de l'escalier extérieur est tout soufflé et il devra être remonté.

Les murs de rez-de-chaussée construits en briques creuses de 40/20/15 posées sur 0.20 peuvent être utilisés jusqu'au niveau des linteaux. Le reste est complètement anéanti et aucune autre récupération n'est possible.

Tous les plâtres sont tombés et les menuiseries brisées. La charpente, la couverture-zinguerie et l'électricité sont pulvérisées.

Cette villa était couverte en tuiles du type "Montchanin 13 au mètre carré" et la charpente en sapin du Jura.

La pompe sous pression n'existe plus mais par contre la chaudière du chauffage central ne semble pas avoir de mal.

II - HANGAR.

Ce hangar, tout neuf également, était en bois et bardé sur trois côtés avec des bardeaux. Il était couvert en tuiles du type "MONCHANIN 13 au mètre carré".

La Charpente n'a pas de mal, mais la couverture a été complètement soufflée et environ 1/3 seulement des tuiles a pu être récupéré.

Tous les murs en bardeaux sont soufflés et doivent être remontés.

III - CLOTURES.

La clôture sur Rue est en ciment sur les vingt mètres de la façade et en grillage posé sur poteaux en fer à "T" pour le jardin d'agrément et le jardin potager.

Le quart de la clôture en ciment peut être réparé; la porte en bois du même style est irréparable.

L'autre clôture en grillage est démolie sur les deux tiers environ, un tiers de grillage paraît récupérable.

De tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal, qui a été certifié et signé par le requérant et par moi.

Coût : cinquante douze francs

L. Micaud

Critique exacte.
 Le Chapelain d'Angelo, le 22 sept 1944.
 Le propriétaire
 Le Loup.
 Vente Août 1940
 Neu-Furstcamp

Coût

biembre	6.
biembre réparé.	3.
Enregistrement	25.
Procès-verbal	30.
C ^s courts	2.50
Voilage 1/6 ^e	5.50
	<u>72.00</u>